



**AVIS DE CONVOCATION
D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE
POUR LUNDI, 22 MARS 2021 À 17H30**

Monsieur le Maire Normand Grenier,
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Serge Desjardins, Pauline Lavoie-Dubé, Sylvain Crevier,
Josée Paquette, Claudia D'Asti, et Joe Falci

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette Municipalité est convoquée par Son Honneur le Maire, Monsieur Normand Grenier, pour être tenue par vidéoconférence Teams, le lundi 22 mars 2021 à 17h30, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

1. Constat de quorum et ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Mandat à la direction générale
4. Démission de Madame Cindy Caron au poste de trésorière
5. Nomination d'un trésorier par intérim
6. Autorisation de signatures: comptes et effets bancaires
7. Embauche de Madame Annie Longchamps
8. Embauche de Madame Stéphanie Séguin
9. Varia
10. Période de questions
11. Levée de la séance extraordinaire

Je, Olivier Goyet, à la direction générale/greffe, soussigné, certifie sous mon serment que j'ai fait signifier cet avis spécial à tous les membres du Conseil municipal en leur envoyant par courriel une copie, entre 13h00 et 16h00, ce 18^e jour du mois de mars 2021.

Olivier Goyet
Direction générale/greffe par intérim

**MINUTES DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CHARLEMAGNE
TENUE LE 22 MARS 2021 À 17H30
EN VIDÉOCONFÉRENCE**

Cette séance extraordinaire est tenue exceptionnellement en vidéoconférence, dû à la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit actuellement (COVID-19)

Sous la présidence de Monsieur le maire Normand Grenier, à laquelle sont présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers, Serge Desjardins, Pauline Lavoie-Dubé, Sylvain Crevier, Josée Paquette, Claudia D'Asti et Joe Falci; formant quorum.

Est également présent, Olivier Goyet, direction générale/greffe par intérim

1. Constat de quorum et ouverture de l'assemblée

OUVERTURE DE LA SÉANCE À : 17H30

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Constat de quorum et ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Mandat à la direction générale
4. Démission de Madame Cindy Caron au poste de trésorière
5. Nomination d'un trésorier par intérim
6. Autorisation de signatures: comptes et effets bancaires
7. Embauche de Madame Annie Longchamps
8. Embauche de Madame Stéphanie Séguin
9. Varia
10. Période de questions
11. Levée de la séance extraordinaire

**2. RÉSOLUTION NUMÉRO 21-03-034
Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par : Pauline Lavoie-Dubé
Appuyé par : Claudia D'Asti
Et résolu,



MARS 2021

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que lu et rédigé en laissant l'item « varia » ouvert.

ADOPTÉ

3. **RÉSOLUTION NUMÉRO 21-03-035**

Prolongation mandat - service de la direction générale/greffe par intérim

Attendu que le mandat du poste à la direction générale/greffe par intérim se termine le 2 avril 2021;

Attendu que les enjeux actuels relatif à la coordination des actions entre le conseil municipal et l'équipe interne;

Attendu que la satisfaction du conseil municipal en regard des services rendus;

Attendu que l'entente prévoyait à la clause 4 que la ville de Charlemagne pouvait prolonger le contrat selon ses besoins;

Pour ces motifs, il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

Que le mandat de Monsieur Olivier Goyet soit prolongé aux mêmes termes et conditions et ce, jusqu'au 2 juillet 2021.

Que le maire soit autorisé pour et au nom de la Ville de Charlemagne à signer tous documents relatifs à ce prolongement de mandat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. **RÉSOLUTION NUMÉRO 21-03-036**

Démission de Madame Cindy Caron au poste de trésorière

Attendu que Madame Cindy Caron a remis sa démission à titre de trésorière de la municipalité;

Attendu que son dernier jour de travail a été fixé au vendredi 19 mars 2021;

Pour ces motifs; il est :

Proposé par : Joe Falci

Appuyé par : Serge Desjardins

Et résolu,

Que le Conseil de ville accepte la démission de Madame Cindy Caron et le remercie pour ses années de loyaux services à titre de trésorière pour la Ville de Charlemagne.

ADOPTÉ

5. **RÉSOLUTION NUMÉRO 21-03-037**

Nomination d'un trésorier par intérim

Attendu que suite à la démission de Madame Cindy Caron, trésorière, il y a lieu de nommer, un trésorier par intérim à compter du 20 mars jusqu'à ce que la vacance au poste de trésorier soit comblée;

Attendu l'article 100.1 de la Loi sur les cités et villes stipulant que : « Les chèques et effets négociables sont signés par le maire et le trésorier »;

Attendu les besoins de l'institution financière Desjardins de conserver dans ses registres une résolution confirmant la gestion globale des comptes bancaires;

Pour ces motifs, il est :

Proposé par : Josée Paquette

Appuyé par : Serge Desjardins

Et résolu,

QUE Monsieur Olivier Goyet soit nommé trésorier par intérim à compter du 20 mars 2021 à compter du 20 mars 2021 jusqu'à ce que la vacance au poste de trésorier soit comblée.

QUE le maire et le trésorier par intérim soient les représentants de la municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

- Émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative; - Demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité;
- Signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité.

QUE le trésorier par intérim soit autorisé à exercer seul les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

- Faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- Concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité.

QUE tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés sous la signature de deux d'entre eux.

QUE si l'un des représentants adopte l'usage d'un timbre de signature, la municipalité reconnaît toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée par celle-ci tout comme si elle avait été écrite par ce représentant.

ADOPTÉ

6. RÉSOLUTION NUMÉRO 21-03-038
Autorisation de signatures: comptes et effets bancaires

Proposé par: Josée Paquette
Appuyé par: Serge Desjardins

Que Monsieur Olivier Goyet, du service de la direction générale/greffe par intérim, est autorisé, par la présente, à signer les chèques et effets bancaires pour et au nom de la Ville de Charlemagne.

ADOPTÉ

7. RÉSOLUTION NUMÉRO 21-03-039
Embauche de Madame Annie Longchamps

Attendu le processus de sélection en vue de combler le poste de coordonateur aux travaux publics;

Attendu que le comité de sélection a rencontré quatre (4) personnes en deuxième entrevue;

Attendu que les recommandations du comité de sélection;

Pour ces motifs, il est proposé, appuyé et résolu unanimement :

Que la Ville de Charlemagne engage Madame Annie Longchamps à titre de coordonatrice aux travaux publics.

Que la période de probation soit de six (6) mois à compter de la date d'entrée en fonction.

Que les conditions de travail soient celles prévues à l'entente intitulée : «Modalités des conditions des cadres supérieurs et intermédiaires de la Ville de Charlemagne» et celles inscrites à l'annexe E de ladite entente.

Que la date de début d'emploi soit le 6 avril 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. RÉSOLUTION NUMÉRO 21-03-040
Embauche de Madame Stéphanie Séguin

Attendu la vacance du poste de Responsable du service des finances et de la trésorerie;

Attendu les obligations juridiques et opérationnelles de la ville;

Attendu que les recommandations du comité de sélection;

Pour ces motifs, il est proposé, appuyé et résolu unanimement :



MARS 2021

Que la Ville de Charlemagne engage Madame Stéphanie Séguin à titre de trésorière de la municipalité.

Que la période de probation soit de six (6) mois à compter de la date d'entrée en fonction.

Que les conditions de travail soient celles prévues à l'entente intitulée : «Modalités des conditions des cadres supérieurs et intermédiaires de la Ville de Charlemagne» et celles inscrites à l'annexe F de ladite entente.

Que la date de début d'emploi soit le 7 avril 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. **Varia**

10. **Période de questions**

11. **RÉSOLUTION NUMÉRO 21-03-041**
Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par : **Claudia D'Asti**
Appuyé par : **Pauline Lavoie-Dubé**
Et résolu unanimement :

Que la présente séance extraordinaire soit levée à 17H58, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été discutés.

ADOPTÉ

Normand Grenier
Maire

Olivier Goyet
Direction générale/greffe par intérim